Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251218-2025_12_DEL_146-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE
# SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

## DELIBERATION

**Nombre de conseillers :**

| | |
|---|---|
| En exercice | 51 |
| Présents | 34 |
| Votants | 39 |

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 19/12/2025

L'an 2025, le 18 décembre à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 12 décembre 2025, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, David BUISSET, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Marie-Thérèse ANDRE, Olivier BERNARD, François BORDIN, Hervé BOURGOUIN, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Alain COCHARD, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Vincent MELCION, Marcel PIOT, Annabelle QUENTEL, Marie-Paule ROZE, Pierre SORAIS.

Pouvoir(s) : Stephan DUPE pouvoir à Benoit SOHIER, Olivier IBARRA pouvoir à Vincent MELCION, Jean-Luc LEGRAND pouvoir à Odile DELAHAIS, Etienne MENARD pouvoir à Christelle BROSSELLIER, Jean Pierre MOREL pouvoir à Evelyne SIMON GLORY.

Absent(s) excusé(s) : Béatrice BLANDIN, Nancy BOURIANNE, Stephan DUPE, Olivier IBARRA, Jean-Luc LEGRAND, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Catherine PAROUX, Benoit VIART.

Absent(s) : Joel LE BESCO, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Julie CARRIC, Sandrine GUERCHE, Erick MASSON, Arnaud RIVIERE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Vincent DAUNAY

**N° 2025-12-DELA- 146 : Marché 2025-11 "Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de création, d'extension, de renouvellement ou de modification du réseau public d'eau potable" : Attribution et délégation de signature au Président**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251218-2025_12_DEL_146-DE

## 1. Cadre réglementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne Romantique ;

## 2. Description du projet :

Dans le cadre de sa compétence eau potable, la Communauté de communes Bretagne Romantique, a lancé une consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de création, d'extension, de renouvellement ou de modification du réseau public d'eau potable.

Le montant des prestations est estimé à 160 000 € HT. Une procédure de marché a été lancée en vue de la réalisation de ces prestations. Les principales caractéristiques de la procédure sont les suivantes :

**Objet du marché** :
Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de création, d'extension, de renouvellement ou de modification du réseau public d'eau potable.

**Procédure :**
Consultation passée selon une procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique (estimation inférieure au seuil des procédures formalisées).

**Forme et structure du marché** :
Le marché n'est pas alloti.
La forme retenue pour l'exécution du contrat est un marché ordinaire.

**Délai d'exécution :**
Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois maximum correspondant à la phase 1 (assistance à la passation de l'accord-cadre travaux) et est renouvelable trois fois par période de 14 mois maximum pour la phase exécution de l'accord-cadre de travaux. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 54 mois. La date prévisionnelle de démarrage des prestations est prévue courant décembre 2025-janvier 2026.

**Publicité :**
Envoi de la publicité au Journal d'annonces légales Ouest France et mise en ligne le 4 novembre 2025 et parution le 6 novembre.
Mise en ligne sur la plateforme de téléchargement E-Megalis le 4 novembre 2025.

**Remise des offres** :
Date limite de réception des offres : jeudi 27 novembre 2025 à 11h00.

**Sélection des candidatures :**
Examen des candidatures conformément à l'article 4 du règlement de la consultation selon les critères suivants : Garanties professionnelles, financières et techniques.

**Critères de jugement des offres :**
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251218-2025_12_DEL_146-DE

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| 1. **Valeur technique (60 %)** | Détaillé dans un mémoire technique |
| Pertinence des moyens humains (30 pts) | Moyens humains proposés pour la réalisation de la mission, évaluée au travers de la qualification et expérience de l'équipe chargée des prestations notamment pour des réalisations similaires |
| Compréhension du contexte et qualité de la méthodologie (20 pts) | Evaluée au travers de la méthodologie proposée pour la réalisation des prestations |
| Planning d'organisation de la mission ACT-AC (10 pts) | Jugé au regard du planning d'organisation de la mission ACT – AC (assistance pour la passation de l'accord-cadre de travaux) proposé avec les délais de remise de chaque livrable |
| 2. **Prix (40 %)** | Critère jugé au regard du montant € HT des honoraires indiqués dans l'acte d'engagement |

**Analyse des offres** :
Dans le cadre de cette consultation, 4 offres ont été déposées :

| NOM | Adresse | CP | Ville |
|---|---|---|---|
| SBEA | 39 rue de la Villeneuve | 56100 | Lorient |
| ATEC OUEST | 20 rue Jean Marie David | 35740 | Pacé |
| ALTEREO | 3 rue de Tasmanie | 44115 | Basse Goulaine |
| ECR ENVIRONNEMENT OUEST | 20 rue du Bocage | 35520 | La Chapelle des Fougeretz |

Le montant des offres est retracé dans le tableau ci-dessous :

| Candidats | Montant offre en € HT sur la durée totale du marché |
|---|---|
| SBEA | 143 400,00 € |
| ATEC OUEST | 145 600,00 € |
| ALTEREO | 298 080,00 € |
| ECR ENVIRONNEMENT OUEST | 175 085,00 € |

A l'issue de l'analyse, les offres ont été analysées et classées de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251218-2025_12_DEL_146-DE

| *Critères* | Valeur technique /60 | Prix /40 | Total /100 | Classement |
|---|---|---|---|---|
| SBEA | 47,50 | 40,00 | 87,50 | 2ème |
| ATEC OUEST | 55,00 | 39,40 | 94,40 | **1er** |
| ALTEREO | 52,50 | 19,24 | 71,74 | 4ème |
| ECR ENVIRONNEMENT OUEST | 40,00 | 32,76 | 72,76 | 3ème |

Il est proposé d'attribuer le marché à la société ATEC qui a déposé l'offre la mieux disante.

**Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :**

- **ATTRIBUER** le marché susmentionné à l'entreprise ATEC pour un montant d'honoraires maximum de 145 600 € HT sur la durée totale du marché ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise ATEC ; ainsi que tout avenant ultérieur après avis préalable de la Commission d'appel d'offres le cas échéant ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Vincent DAUNAY
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé